





Monsieur Dominique RIVIERE, Maire, a procédé publiquement au tirage au sort des électeurs devant figurer sur la liste préparatoire à la désignation des jurés représentant la Commune de Septeuil, au jury d'assises pour l'année 2026.

Sont tirés au sort :

- Mme LAGORD Anaïs
- Mme YVART Cathy
- M. MALTERT Gérard
- M. BERRE Christian
- Mme GOBIN-DAUDE Francine (OMBREDANNE)
- Mme BEDU Martine (GASCOIN)

**CHARGE** le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.

**2025-18            MISE A JOUR DU CARNET ET REALISATION DE TRAVAUX**  
**7.5                D'ENTRETIEN EGLISE SAINT NICOLAS**

Il vous est proposé la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le règlement du dispositif départemental des Yvelines 2024-2028 en faveur de l'entretien du patrimoine rural ;

**Vu** le projet de réalisation d'un diagnostic sanitaire de l'Eglise Saint Nicolas située sur la commune de SEPTEUIL ; voté par délibération communale en date du 11 février 2021,

**Vu** la mise à jour du carnet d'entretien et les travaux réalisés fin 2023 voté par délibération en date du 28 septembre 2023,

**Considérant** qu'en raison des restrictions budgétaires du Département, certaines opérations prévues en 2024/2025 ont dû être reportées,

**Considérant** qu'il est important d'entretenir les édifices patrimoniaux historiques, recensés par le Département des Yvelines en tant que patrimoine culturel appartenant aux communes et plus particulièrement l'Eglise Saint Nicolas de SEPTEUIL dans ce patrimoine,

Après en avoir délibéré, par **17 voix POUR et 1 ABSTENTION** (Mme Marie-Anne TACHON) des membres présents et représentés,  
Le Conseil municipal,

**APROUVE** le projet de mise à jour du carnet d'entretien -diagnostic/bilan sanitaire de l'édifice concerné- réalisé par l'architecte DPLG et du Patrimoine ainsi que la réalisation de travaux d'entretien ;

**DONNE** son accord pour la mise à jour du carnet d'entretien dont le montant maximal est estimé à 6 000 € TTC (coût du carnet et des analyses complémentaires);

**DONNE** son accord pour la réalisation des travaux d'entretien en 2026/2027 conformément à la programmation qui a été établie dans le diagnostic sanitaire et dont le montant est estimé à 30 000 € TTC maximum) /an ;

**SOLLICITE** auprès du Conseil départemental une subvention de 80 % du montant des prestations T.T.C. plafonnée selon les modalités du dispositif concerné :

- à 4 000 € pour la mise à jour du carnet ;
- à 15 000 € pour la réalisation de travaux d'entretien.

**S'ENGAGE** à prendre en charge la part qui lui incombe ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision ;

**DIT** que le montant de ces dépenses sera inscrit aux budgets de la Commune en fonction de l'avancement des travaux.

**2025-19            DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2025 / CONSTRUCTION D'UNE  
7.5                SALLE MULTISPORT**

Les dotations financières d'Etat, DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) non obtenues en 2024 pour le projet de construction de la salle multisport sont à nouveau sollicitées dans le cadre du programme DSIL/DETR 2025.

Pour compléter le dossier de demande de subvention déposé en mars 2025, la préfecture a demandé le 27 mai 2025 une délibération approuvant l'opération et ses modalités de financement, les décisions municipales n'étant plus recevables.

La délibération proposée reprend les termes et montants de la décision précédemment actée le 28 février 2024.

Il vous est proposé la délibération suivante :

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le budget primitif voté le 04 avril 2025,

**Considérant** la décision 2024-02 du 28 février 2024,

Après avoir entendu l'exposé du maire concernant la construction d'une salle multisport,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – exercice 2025,

Après les échanges suivants :

*Mme Tachon demande pourquoi cette subvention doit être votée alors que précédemment il avait été dit que tout était notifié.*

*Julien Riviere répond que c'est un complément demandé par l'Etat.*

*Mme Tétart Salmon demande ce qu'il advient si la commune n'a pas cette subvention.*

*M. le Maire répond que l'on fera sans. Ce sera davantage de fonds propres.*

*M. Ozilou demande l'exposé du Maire sur la salle Multisport.*

*M. le Maire répond que le projet a déjà été présenté, il s'agit de passer la décision adoptée en 2024 en délibération. Il précise que M. Ozilou est venu plusieurs fois en mairie pour étudier le projet notamment le permis de construire.*



positionner lors du vote en nous donnant la totalité des informations ce que je le rappel nous n'avons jamais .

Lors de la réunion de travail engageant la commune pour 814 000 € il n'y a pas eu de débat et Julien RIVIÈRE fils de DOMINIQUE Rivière a dit en parlant du dossier qu'il tenait dans ses bras : « si je ne veux pas le montrer je ne le montre pas » et Dominique de le soutenir.

Encore une fois Julien RIVIÈRE Pascal GUILBAUD et Valérie SALMON sont les seuls, suivant les dires de Julien, au courant du projet. Peuvent-ils nous en parler.

En tant qu'élus minoritaires nous n'avons aucune information.

J'ai demandé une nouvelle fois par mail à la secrétaire générale les conditions et les éléments concernant l'appel d'offre et le marché de la Salle de Sports : pas de retour.

Pourquoi cette opacité a-t-elle reçu des ordres.

Les réunions de travail sont-elles supprimées.

Connaissez-vous les mots Éthique, Transparence et Honnêteté.

Vous pensez les appliquer lors de l'exécution de votre mandat.

*Dominique ce soir, devant l'ensemble du conseil et devant le public, tu peux répondre à la question ?*

**Réponse de M. le Maire :** Ce n'est pas la première fois que nous ne faisons pas de réunion de travail avant un conseil. Ce n'est pas obligatoire et vous pouvez consulter les documents en mairie comme d'habitude. Je vous rappelle que pour la salle multisport, c'est la décision 2024-02 présentée en conseil le 05 avril 2024 que l'on passe en délibération à la demande de la préfecture. Les jurés d'assises n'ont aucune conséquence pour la gestion communale. Et pour le dernier point, c'est la reconduction du carnet d'entretien (délibération...).

La salle multisport est sur le programme sur lequel nous avons été élus à plus de 60%. Nous appliquons ce programme sans mettre en cause chaque année notre programme.

Julien RIVIERE vous a présenté des plans que vous avez transformés lors de votre tribune libre sur le Septeuil Mag en une "vulgaire bulle" dessin à l'appui. Vous avez consulté le permis de construire et votre colistier a reçu le 7 janvier 2025 l'intégralité du permis de construire. Vous avez souhaité faire un recours gracieux. Et vous déclarez toujours n'être au courant de rien ?

À la lueur de mes réponses, on peut se poser la question de savoir qui a un problème d'éthique et d'honnêteté.

**Concernant un dossier plus léger c'est actuellement les 150 ans de Selmer :**

Son usine de production d'instruments de musique est installée à Mantes. Les élus en charge des liens sociaux enfants et troisième âge et pourquoi pas les villageois pourraient-ils faire une demande au nom de SEPTEUIL de visite des ateliers ?

*Dominique ce soir, devant l'ensemble du conseil et devant le public, tu peux répondre à la question ?*

**Réponse de M. le Maire :** Nous ne sommes pas le directeur de l'école, ni le président du club rencontre, ni le directeur de l'EHPAD, nous n'avons aucune relation avec des entreprises Non Septeuillaise. Toutefois, si on nous le demande, nous pouvons appuyer leur requête.

**A la lecture du Procès Verbal du Conseil une nouvelle fois vous bafouez votre obligation de retranscrire l'intégralité des questions orales posée par un élu :**

Vous escamotez dans vos réponses les éclaircissements demandés.

C'est un déni de démocratie.

Concernant le règlement intérieur vous évoquez la réceptions de délibérations mais non pas, et c'est ce que je demande le Règlement intérieur avec SA validation !

Suite à mes différentes demandes NI VOUS NI LA PRÉFECTURE ne pouvez me présenter un règlement intérieur VALIDÉ.

A l'ensemble du conseil s'arquebouter sur un mensonge est-ce la bonne solution .

Ce Règlement Intérieur pour les nuls colorié de rouge et bleu n'a ni la perforation en marge ni le marquage à chaque page certifiant qu'il a été présenté au contrôle de la légalité et VALIDE.

Tant que vous ne prouvez pas qu'il a été validé, il n'a aucune valeur .

Même Monsieur (.....zone enlevée par la commune.....) de la sous préfecture a été incapable de me fournir un exemplaire validé par le contrôle de l'égalité dont il semble être le (.....zone enlevée par la commune.....)

Dominique peux tu présenter le document validé ce soir ?

**Philippe OZILOU Élu de SEPTEUIL**

**Réponse de M. le Maire :** Vous aurez passé tout votre mandat à critiquer ce règlement adopté en conseil municipal avec votre arrivée. Vous êtes contre et même la préfecture ne vous répond plus : posez-vous les bonnes questions.

La séance a été levée à 21h31.

Septeuil, le 26 juin 2025

La secrétaire de séance,  
Sophie DEMOERSMAN

Le Maire,  
Dominique RIVIERE



Liste des membres présents :

Dominique RIVIERE	Valérie TETART SALMON
Julien RIVIERE	Pascale GUILBAUD
Damien TUALLE	Didier DUJARDIN
Ingrid MULLEMAN	Franck ROUSSEAU
Cendrine NICOLAS	Corinne CIBOIRE
Sophie DEMOERSMAN	Michel ROUSSELOT
Bruno CHIDLOVSKY	Marie-Anne TACHON
Philippe OZILLOU	

Liste des délibérations :

- 2025-17**      **FORMATION DU JURY D'ASSISES – ANNÉE 2026**  
**6.4**
- 2025-18**      **MISE A JOUR DU CARNET ET REALISATION DE TRAVAUX**  
**7.5**              **D'ENTRETIEN EGLISE SAINT NICOLAS**
- 2025-19**      **DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2025 / CONSTRUCTION D'UNE**  
**7.5**              **SALLE MULTISPORT**